BASF
We create chemistry

Herbicides céréales

Aranda®

La complémentarité du flufénacet et de la pendiméthaline, pour le désherbage de vos céréales à l'automne.

Aranda®, la référence sans urée sur ray-grass, vulpin, véronique, coquelicot :

Aranda® a un large spectre anti-graminée et anti-dicots.

Aranda® s'utilise seul à 2,5 l/ha (ou en association).

Ray-grass

Vulpin

Véronique

Coquelicot

Très sensible	100 - 95
Sensible	94 - 85
Moyennement sensible	84 - 70
Insuffisant	69 - 0

	Aranda® 2,5 l/ha Pré-levée	Aranda® 2,5 l/ha Post-précoce
Vulpin (63)	90	90
Ray-grass (43)	89	86
Agrostis (9)	99	100
Pâturins (21)	100	100
Vulpie (3)	100	100
Alchémille (9)	95	95
Capselle (4)	100	99
Coquelicot (16)	100	100
Fumeterre (4)	92	95
Gaillet (27)	69	70
Géraniums (3)	90	98
Lamiers (7)	100	100
Matricaires (23)	96	81
Myosotis (3)	100	100
Pensée (22)	90	97
Sanve (5)	64	83
Séneçon (8)	66	73
Stellaire (21)	99	98
Véro. f. lierre (30)	97	96
Véro. Perse (9)	100	97

Aranda®, la simplicité du désherbage de la pré à la post-levée

Traitez toutes vos parcelles dans le même laps de temps de la pré à la post-précoce, y compris au stade pointant !

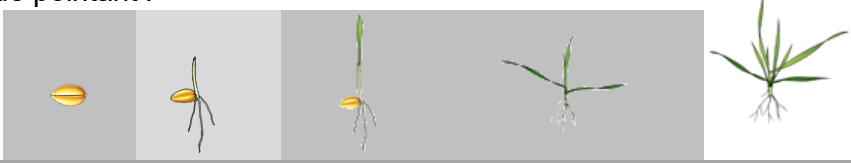

Stade céréales	Semis BBCH 00	Levée BBCH 10	1 feuille BBCH 11	2-3 feuilles BBCH 12-13	D. tallage BBCH 21	Mi-tallage BBCH 23-25
Stade adventices	non levées		levées	1 feuille	2/3 feuilles	tallage

Utilisation recommandée

Dose
- Ray-grass, Vulpie, Vulpin : 2,5 l/ha
- Pâturin, agrostis : 1,5 à 2 l/ha

Utilisation possible en mélange* avec un partenaire

Recommandations et conditions d'emploi :

✓ Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier bien recouvert à au moins 2,5 cm. Application sur sol humide.
✓ Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
✓ Différer l'application si de fortes pluies sont à craindre.
✓ Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique élevé (>6%).

Qu’est-ce que Aranda® ?

®Marque déposée BASF	Aranda®
AMM	N° 2090118
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Composition	60 g/l de flufénacet et 300 g/l de pendiméthaline
Usages autorisés	Blé tendre d’hiver, blé dur d’hiver, triticale, orge d’hiver
Dose autorisée	2,5 l/ha
Stade d’application	Pré-levée - post-levée précoce jusqu'au stade BBCH 25 (mi-tallage) Blé dur d’hiver et orge de printemps semée à l’automne : éviter le stade pointant
Nombre maximum d’application	1 par an, ne pas fractionner
ZNT aquatique	20 mètres
DRE	48 heures
DSPPR	3 mètres
Autres données réglementaires	Délai entre l’application d’un produit contenant de la pendiméthaline et le semis ou la plantation de cultures suivantes sur lesquelles la pendiméthaline n’est pas autorisée en ou ne dispose pas de LMR en France ou en Europe : légumes racines et tubercules : 190 jours ; légumes bulbes, légumes feuilles, céréales : 200 jours betterave à sucre : 300 jours ; crucifères oléagineuses : 250 jours ; autres cultures destinées à l’alimentation humaine : 200 jours.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ; Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3).

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l’environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture. gouv.fr/ecophyto. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d’emploi : se référer à l’étiquette du produit et/ou consulter www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com - Avril 2024 - ref. 407CEHE0424R . Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Aranda® : SGH07, SGH08, SGH09. Danger. EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine, flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 : Nocif en cas d’ingestion. H304 : Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SGH07 SGH08 SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L’ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.